

Projet solaire citoyen - Réunion du 9 décembre 2022, à la mairie de Lescar.

Présents :

Mme la maire Valérie Revel, Jean-Michel Baleix, Jean-Claude Sétier, Bernard Carrouché, Jean-Yves Frouté, Régine Frouté Jean-Marc Sotiropoulos, Florence Lang, François Lorieul.

L'objectif de cette réunion était de faire le point sur la possibilité de développer un projet solaire citoyen sur la commune de Lescar. Cela faisait suite à une première prise de contact sur ce sujet le 2 décembre 2021 et à une série d'échanges avec JC Sétier.

Point sur les possibilités envisagées en décembre 2021 :

Un point a été fait par JC Sétier sur les trois possibles terrains qui avaient été envisagés en décembre 2021 :

- (1) Le terrain adjacent à l'usine d'incinération (1 hectare) : la communauté d'agglomération sollicitée sur ce sujet, a donné une réponse négative car elle souhaite conserver ce terrain pour développer elle-même un projet solaire.
- (2) Le terrain d'AXA adjacent à l'usine d'incinération et à la future unité de méthanisation. La demande a été faite par JC Sétier en mars 2022, avec un support pour expliquer le projet. AXA a décliné également car ils envisagent de réaliser eux-mêmes un projet solaire pour la fourniture d'électricité du bâtiment de Quartier Libre qui leur appartient.
- (3) Panneaux solaires sur ombrière sur le parking de covoiturage à l'entrée de l'autoroute près d'Emmaüs. Ce projet va être développé par la communauté d'agglomération ; il a été confié à la société ENR64.

A ce stade donc, seul le projet sur ombrière demeure encore possible si accord avec ENR64.

Nouveaux projets potentiels :

JC Sétier a ensuite fait l'inventaire d'autres projets potentiels, sur trois axes :

- (1) Parkings sous ombrières, projets privés (la mairie agirait en facilitateur) :
 - a. Carrefour envisage la réalisation de parkings sous ombrières.
 - b. La zone occupée par les bâtiments anciens de CNPC près de Carrefour va être réaménagée pour de nouveaux commerces. Cela pourrait peut-être donner lieu à une possibilité de parking sous ombrières ou de panneaux sur les futurs bâtiments.
- (2) Parkings sous ombrières sur espaces communaux :
 - a. La municipalité envisage la possibilité de créer un parking sous ombrières au niveau de la piscine municipale (surface d'environ 2000m²). Le parking est prévu d'être réaménagé en 2024. Il a été évoqué la volonté de pouvoir récupérer de l'électricité en autoconsommation pour le chauffage de la piscine afin de réduire le coût et d'étendre la période d'ouverture.
 - b. La possibilité de création d'un parking sous ombrières a été évoquée sur la zone d'activité du Liana. Une remarque a été faite sur le caractère boisé du secteur et le risque d'ombre pour ce projet solaire.
 - c. La possibilité de création d'un parking sous ombrières a également été évoquée au niveau de la zone du Laou. Une remarque a cependant été soulevée concernant de possibles restrictions imposées par les bâtiments de France.

- (3) Vallon du Lescoure. JC Sétier a également suggéré la possibilité d'utiliser des panneaux solaires pour un éclairage vertueux (autoconsommation) sur des parcours autour des remparts ou sur d'autres cheminements.

JC Sétier a également donné des éléments sur le projet de panneaux solaires sur les toitures des bâtiments techniques municipaux ; il nécessitera le renforcement de la structure des bâtiments pour un coût d'environ 20,000 euros. Le projet pourrait être confié à ENR64 ou à une association citoyenne. Le financement de tels projets citoyens a également fait l'objet de discussions.

La possibilité de développement d'une ferme solaire sur le terrain privé (appartenant à la famille Eyraçaigne) en bordure du chemin de l'Oussère a également été discutée. Ce sujet avait été envisagé lors des discussions avec les riverains du quartier de Micatoste. Ce terrain est impropre à l'agriculture et à la construction car il a été le site de dépôts de déchets dans les années 1960-1970. Une incertitude forte concerne la possible obligation future de dépollution des sols ; JC Sétier évoque un coût de dépollution de 200 euros par tonne, soit un coût total estimé de 2 millions d'euros. JM Baleix a mentionné le fait que cette parcelle est identifiée sur le PLU en « zone naturelle avec potentiel écologique fort », donc avec de possibles restrictions.

Autres sujets abordés :

JM Sotiropoulos a profité de cette réunion pour expliquer son implication dans le projet de recherche développé par l'UPPA sur de nouveaux panneaux solaires organiques (OPV) qui pourraient être associés pour des tests complémentaires au projet citoyen lescarien. Il a mentionné les réalisations déjà en place dans la commune de Sedze-Maubecq (dont le maire est Patrick Baylère, chercheur à l'origine de ce projet), celles récemment inaugurées dans la commune de Lagos et celles en cours de réalisation au lycée Cassin à Bayonne (1000 panneaux solaires). Il a évoqué le partenariat avec la société ARMOR pour la réalisation des films et la start-up Energy OPV pour la fabrication, sur Ibos, des panneaux solaires. Il a également évoqué le fort support de l'état et de la région Aquitaine. Il a précisé que ces nouveaux panneaux sont toujours à l'état de recherches et donc pas encore au stade industriel.

F. Lang et F. Lorieul ont présenté les activités de l'association ASTER (ASsocié.e.s pour le Territoire et les Energies Renouvelables). Celle-ci a été créée en 2020 ; elle vise à développer des projets solaires citoyens au niveau de l'agglomération de Pau, plutôt sur les toitures de bâtiments publics. Elle bénéficie de l'accompagnement par l'association CIRENA (Citoyens en Réseau pour les Energies Renouvelables) et s'est récemment associée à la SAS Béarn Energies Citoyennes qui a déjà développé des projets solaires citoyens dans la région d'Oloron.

B. Carrouché a mentionné les projets gouvernementaux pour faciliter le développement de projets solaires, notamment au niveau des parkings.

Conclusions et actions envisagées :

A ce stade, le projet de parking sous ombrières de la piscine municipale nous semble intéressant. Une réunion pour mieux comprendre le projet envisagé est souhaitable pour avancer sur sa faisabilité. Le parking sous ombrières de la zone du Laou n'est pas non plus exclu.

Il a été demandé de vérifier la possibilité d'une participation citoyenne au projet solaire sous ombrières du parking de covoiturage.

En ce qui concerne le terrain privé du chemin de l'Oussère, un point doit être fait par les services techniques municipaux pour investiguer les contraintes potentielles liées à la classification en zone

naturelle et le risque d'obligation de dépollution avant une possible prise de contact par JY Frouté auprès de la famille propriétaire.

Enfin ASTER a mentionné son intérêt pour le projet de panneaux solaires sur le centre technique municipal.

De la part de participants, Jean-Yves Frouté.